



Procès-Verbal de réunion du conseil municipal Séance du Vendredi 9 juin 2023

Date de la convocation : 02/06/2023

Le vendredi 9 juin 2023, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrice FONTAINE, le Maire, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Étaient présents : Messieurs FONTAINE Patrice, LEFEBVRE Bertrand, PLASMANS Thierry, FACHE Alain, RAYE Emmanuel, LEFEBVRE Rudy et Madame BILLETTE Marguerite.

Membre absent excusé ayant donné mandat de vote : PICAMAL Stéphane avec pouvoir donné à BILLETTE Marguerite.

Membre absent excusé : SMAJDA Laurent

Membres absents : DACHEUX Didier et CUGNY Angélique

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le conseil municipal a désigné Monsieur FACHE Alain pour remplir les fonctions de secrétaire.

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2023

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du conseil municipal du 12 mai 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du conseil municipal du 12 mai 2023.

Objet : Retrait de la délibération n°18-2023 : Projet Zonage d'Assainissement

Le 12 mai 2023, le conseil municipal avait délibéré à l'unanimité pour valider le projet de zonage d'assainissement eaux, cependant, ce n'était pas à la commune de valider

ce projet mais à la Communauté de Commune du Plateau Picard de SAINT JUST EN CHAUSSEE de délibérer à ce sujet, car c'est eux qui ont la compétence de l'eau sur notre commune.

C'est pour cette raison, que Monsieur le Maire demande aux membres présents de voter pour le retrait de cette délibération.

A l'unanimité, l'assemblée accepte de retirer la délibération n°18-2023 : Projet Zonage d'Assainissement.

Communications du Maire / questions diverses :

Organisation de la brocante :

Monsieur le Maire a en effet décidé de renouveler la brocante, après 3 ans sans pour principale cause le COVID, il est tant cette année de faire plaisir aux habitants qui sont très demandeurs.

- BADABOUM sera présent dans la salle MARCEL DASSAULT comme chaque année.
- Monsieur HAUTECLOCHE, restaurateur du restaurant de de l'Abbaye situé à SAINT-MARTIN-AUX-BOIS restaurera les exposants et brocanteurs, du fait que la commune ne possède pas de matériel de restauration, ni de régie pour encaisser l'argent, nous devons passer par un prestataire extérieur qui lui-même récoltera son argent.
- Monsieur VAILLANT, forain, viendra sur la brocante avec sa pêche aux canards ainsi que des trampolines.
- Nous avons loué à NIGHT EVENTS entreprise située à SAINT JUST EN CHAUSSEE une structure gonflable pour les enfants (250€ montage/démontage).
- Nous avons loué un grand barnum à Monsieur VASSANT pour 150.00€.
- Le club de longue paume de MERY LA BATAILLE nous a prêté des tables pour la restauration.
- Le rassemblement de voitures anciennes sera aussi de la partie avec 30 voitures, elles seront exposées sur la place de l'église. Nous ne ferons pas comme l'année dernière, la commune avait restaurer à ses frais le repas du midi des exposants de voiture + conjoint(e), c'était un Food truck qui c'était installé devant la mairie pour l'occasion (facture totale 840.00€) mais cette année nous offrirons seulement le petit déjeuner (3.50€ par exposant) un ticket leur sera distribué par l'organisateur Monsieur LEFEVRE Jacky, ils iront à la buvette avec leurs tickets et Monsieur HAUTECLOCHE leur donnera un jus d'orange, un café et une viennoiserie.
- Nous avons mis une annonce sur le site de BROCABRAC site très visité et avons fait de la publicité un peu partout, tabac, pharmacie, FACEBOOK, distribution de flyers sur les brocantes du coin, dans les boîtes aux lettres des communes de GODENVILLERS, LE PLOYRON, TRICOT, DONFRONT, DOMPIERRE avec la participation de Adeline notre secrétaire de mairie mais aussi de Monsieur FOURNIER.

- Et pour marquer le coup, Monsieur le Maire à décider d'organiser un feu d'artifice qui sera effectué le jour de la brocante à 23h00 sur le skate Park, il sera tiré par l'entreprise EURODROP, montant du feu 1550.00€.

L'ordre du jour étant épuisé et le tour de table effectué, le Maire lève la séance à 19h20.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du conseil municipal du 9 juin 2023 a comporté 1 délibération :

Signature de Monsieur Le Maire	Signature du secrétaire de séance
	